

PEPS Permanence d'Ecoute Psychologique



Cette prestation est cofinancée par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel national « emploi et inclusion » 2014-2020

Thème	<p>Permettre aux professionnels partenaire du PLIE de s'appuyer sur une évaluation des aptitudes du participant à engager une démarche de retour vers l'emploi afin de proposer des suivis mieux adaptés à la situation du participant lorsque cela se révèle nécessaire.</p> <p>Soutenir les personnes l'accompagnement des participants en prenant en compte leurs problématiques sociales, familiales ou de santé globale.</p> <p>Favoriser l'articulation des actions d'insertion sociale et professionnelle en prenant en compte la situation globale du participant.</p> <p>Apporter un soutien technique aux équipes oeuvrant dans le champ de l'insertion professionnelle sur les territoires de la Petite Camargue Héraultaise en lien avec les missions du PLIE.</p>
Partenariats	<p>PLIE de la Petite Camargue Héraultaise Maison de l'emploi Lunel Point emploi Mauguio CCAS la Grande Motte, Palavas et Carnon Mairie de Palavas Service d'Insertion RSA Agence Départementale de la Solidarité de Lunel et antenne de la Grande Motte Mission locale d'insertion de Lunel et Mauguio CIDFF/APIJE/Acteurs/ Passerelles</p>
Objectifs	<p><u>Soutien direct</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposer des entretiens individuels pour les personnes lorsqu'il est nécessaire d'organiser un espace tiers leur permettant de mieux repérer ce qui a fait échec dans leur parcours et d'activer les relais adéquats. - Assurer une mission diagnostique et d'évaluation pour les mêmes personnes prenant en compte l'ensemble des déterminants liés à la santé, mais aussi les situations de précarité avérée. <p><u>Soutien indirect</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Apporter un soutien technique et spécifique aux partenaires du PLIE dès l'inscription de la personne dans une démarche d'insertion professionnelle en parcours PLIE afin de participer à l'évaluation des freins qu'elle peut rencontrer principalement lorsqu'il s'agit d'empêchements liés à la santé.

	<p>- Consolider le travail de réseau régulier, notamment avec les professionnels du secteur sanitaire et social afin de favoriser les orientations vers les dispositifs de soins adaptés.</p>
<p>Actions développées</p>	<p>L'action se décline à partir des axes d'interventions suivants</p> <p><u>Soutien direct</u> Une permanence hebdomadaire sous la forme d'entretiens individuels pour les personnes orientées par les partenaires du PLIE, d'une durée de suivi de 4 à 5 entretiens maximum par personne.</p> <p>Les entretiens individuels sont proposés lorsqu'une situation nécessite un soutien ponctuel ou un accompagnement préalable à une prise en charge de santé, principalement lié au mal-être et à une fragilité psychologique. L'orientation vers la permanence fait l'objet d'une concertation préalable entre le professionnel référent et le psychologue de via voltaire, lors des commissions parcours.</p> <p>L'intervention et l'évaluation du psychologue référent peuvent favoriser une orientation vers un service médical spécialisé lorsque cela est nécessaire ou une prise en charge adaptée. La personne peut être orientée vers la permanence d'écoute psychologique pour faciliter ses démarches et/ou valider l'accompagnement vers le soin.</p> <p><u>Soutien indirect</u> Un soutien technique aux professionnels partenaires du PLIE sous la forme d'un travail d'analyse de situations et d'échange de pratiques.</p> <p>Le travail de soutien est proposé aux dispositifs d'accompagnement renforcé et aux professionnels partenaires du PLIE à partir d'un agenda préalablement défini.</p> <p>Il permet d'aider le professionnel référent dans l'accompagnement de la personne lorsqu'une problématique de mal-être ou de santé est repérée comme un frein à l'insertion professionnelle.</p> <p>Une participation aux travaux de commission parcours sur invitation du PLIE.</p> <p>Un travail de réseau avec les structures d'insertion professionnelles et/ou de soins du territoire.</p>
<p>Moyens mis en oeuvre</p>	<p>Présence d'une psychologue clinicienne : permanence le mardi après-midi de 13h30 à 17h dans les locaux de la Maison de l'Emploi à Lunel et à Mauguio, des CCAS à la Grande Motte et à Palavas les Flots et dans la salle Le Lido à Carnon.</p> <p>De part sa mobilité, la psychologue s'adapte à la demande des professionnels sur le territoire concerné.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ la prise de rendez-vous du bénéficiaire est assurée par le PLIE, qui fait le lien avec le professionnel de via voltaire chargé du suivi logistique. ○ via voltaire assure la liaison avec le prescripteur une fois le rendez-vous honoré. <p>Cet outil permet de maintenir un lien entre les trois dispositifs (PLIE, prescripteur(s) et via voltaire).</p>

	<p>Ainsi, en cas d'absence du bénéficiaire, un travail de reprise est possible entre le prescripteur et le bénéficiaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Chaque présence fait l'objet d'une fiche individuelle de suivi réalisé par le professionnel qui permet d'établir l'évaluation qualitative et quantitative des suivis. <p>La mobilité du professionnel permet d'approcher les personnes les plus en difficulté dans leur trajet d'insertion qui peuvent rencontrer des problèmes pour se rendre à la permanence. Elle peut se concrétiser par un travail avancé du psychologue sur le lieu d'insertion (chantiers, groupes, siège du recrutement du bénéficiaire de l'action). Ce temps doit être organisé, cadré sur la durée d'intervention du professionnel de via voltaire.</p>
Evaluation	<p>L'intervention de via voltaire est proposée pendant toute la durée d'inscription de la personne dans un parcours PLIE lorsqu'une problématique est repérée comme un frein à l'insertion professionnelle.</p> <p>L'analyse de situations proposée aux professionnels en soutien technique permet de poser un regard clinique sur les difficultés rencontrées dans l'accompagnement de la personne et d'élaborer une « stratégie » de prise en charge la mieux adaptée possible.</p> <p>L'intervention du psychologue référent peut alors se décliner comme suit</p> <p>Repérer la difficulté de la personne et/ou du professionnel à partir de l'analyse de situation.</p> <p>Soutenir la personne dans l'expression de sa difficulté en proposant, le cas échéant un rendez-vous individuel dans le cadre de la permanence.</p> <p>Si la personne est dans le déni de ses difficultés, proposer un soutien technique renforcé au professionnel avec pour objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> de mieux identifier la problématique de la personne et les troubles associés (troubles du comportement, effets d'un traitement, rapport à la réalité) ; d'adapter l'accompagnement à la problématique et d'éviter une situation de crise ; d'aider la personne à redéfinir le cadre de sa démarche (les objectifs, les finalités) ; d'accompagner le professionnel dans la redéfinition du cadre lié à son intervention ; de favoriser une orientation progressive vers un service spécialisé. <p>Il est possible également</p> <ul style="list-style-type: none"> de proposer un ou plusieurs entretiens de « veille » aux personnes orientées vers un dispositif de soin ou d'insertion sociale afin d'évaluer l'efficacité de la démarche. d'organiser un soutien technique au professionnel référent lorsqu'un échec de la démarche d'orientation est repéré.

Interventions groupales

L'intervention de la psychologue de via voltaire au sein d'un groupe constitué permet

- **de présenter** la fonction de psychologue au sein du PLIE
- **de « se connaître » et de « se reconnaître »** pour mieux appréhender la place que peut proposer la psychologue dans un parcours d'insertion
- **de situer** les compétences de chacun des intervenants en précisant les règles éthiques et de confidentialité
- **d'évoquer** les possibilités d'avoir recours à la parole et à l'écoute dans une situation de mal-être
- **de faciliter** à partir de la démarche d'un travail avancé l'accès à la permanence d'écoute psychologique.